

Création ou reprise d'entreprise agricole - CertiCREA

Octobre-décembre 2023

Pour réussir votre installation, la certification "Création ou reprise d'entreprise agricole" des Chambres d'agriculture. Un parcours de formation qui permet d'acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires à l'installation agricole. Une certification adaptée à vos besoins avec un accompagnement tout au long du parcours de formation, qui permet de mûrir votre projet et de le confronter à un réseau de porteurs de projet et d'experts. Les atouts formation : certification, mise en pratique et RDV individuels !

Objectif principal

| Acquérir les compétences entrepreneuriales nécessaires à l'installation agricole.

Public visé

| Porteurs de projet en installation agricole, des Pyrénées-Orientales

Tarif

| A titre indicatif, 7 modules, sans les options : 2500 €

Durée & Horaires

| Sans les options : 8.1 jours - 57 h

Lieu

| PERPIGNAN -
Chambre d'agriculture

Validation

| Attestation de fin de formation et certificat.

Pré-requis

| Avoir rencontré une conseillère du service Formation et répondu au questionnaire de positionnement.

Programme :

Module 1 : Je m'installe en agriculture : les enjeux & la réglementation 7h

Les principes fiscaux, sociaux et juridiques d'une entreprise agricole. Les enjeux et la réglementation du territoire.

Module 2 : FMD - Sécuriser l'accès au foncier agricole 1h

Les outils de sécurisation de l'accès au foncier.

Module 3 : FMD - Identifier la charge de travail, les risques et les solutions 1h

La charge de travail et les variations d'activité. Les risques générés par la charge de travail, les pics d'activités et la pénibilité, les solutions pour réduire les risques.

Module 4 : FMD - Identifier les risques et les mesures de prévention pour ma future entreprise agricole 1h

Les risques financiers, sanitaires, climatiques, humains et environnementaux liés à l'activité de sa future entreprise agricole et les mesures de prévention pour en atténuer les impacts.

Module 5 : Construire un projet viable, le chiffrer et savoir le présenter 18h

Comprendre et réaliser le chiffrage d'un projet, l'analyser, repérer les leviers d'action et valoriser son projet auprès des différents acteurs.

Module 6 : Bâtir ma stratégie commerciale et mon identité de marque 28h

Les outils et principes de la stratégie commerciale et de la stratégie de marque afin d'élaborer un plan d'action commercial efficace et cohérent.

Module 7 : FMD - Identifier les acteurs socio-économiques en lien avec mon entreprise agricole 1h

Présentation des acteurs du département, de leur rôle en fonction de situations données des porteurs de projet

Module optionnel 8 : Associés, travailler mieux ensemble 7h

Structuration du projet, modalités de fonctionnement et communication efficace.

Module optionnel 9 : Maîtriser la réglementation et la fiscalité vente directe et agritourisme 7h

Contraintes réglementaires du projet

Méthodes pédagogiques : exposés, échanges, exercices de mise en situation, exercices à distance sur la plateforme pédagogique, simulation d'entretien.

Méthodes d'évaluations : des questionnements et des échanges, ainsi que des exercices, vous permettront de faire le point sur vos acquis et vous amèneront à l'atteinte des objectifs. Evaluation finale : quizz, étude de cas et oral devant un jury.

Intervenants : Conseillers Chambre d'agriculture des PO

Responsable du stage : Laurence ANDRIEU - 06 70 76 60 51 - l.andrieu@pyrenees-orientales.chambagri.fr

« Si vous êtes en situation de handicap veuillez contacter le référent de la Chambre d'Agriculture des PO n°04.68.35.74.00 afin de vous proposer un accompagnement adapté »

CONDITIONS GENERALES

Nature et caractéristiques de l'action de formation :

La formation entre dans la catégorie « Actions de perfectionnement des connaissances » prévue par l'article 6313-1 du Code du travail.

Modalité d'inscription et justificatifs :

Pour valider l'inscription et prétendre à la prise en charge des frais de formation, le bulletin d'inscription valant contrat ou convention est à renvoyer signé avec le chèque de participation. L'inscription est nominative et constitue une commande ferme. La personne inscrite ne peut envoyer à sa place une autre personne (parent, salarié, ...).

Après réception du présent bulletin et 10 jours avant le début du stage une convocation vous sera envoyée, ainsi que le programme avec lieux et horaires.

Les coordonnées personnelles des stagiaires pourront être communiquées à l'ensemble des participants du stage pour promouvoir le co-voiturage.

Les publics et prérequis :

Les formations s'adressent aux chefs d'exploitation non salarié(e)s agricoles (« Agriculteur(riche)s »), conjoint(e)s collaborateur(riche)s, aides familiaux, jeunes en démarche d'installation et cotisant(s) solidaire(s). Les formations sont aussi ouvertes aux salarié(e)s d'exploitations, de coopératives ou toutes autres structures agricoles. Les autres publics peuvent accéder à certaines formations en fonction du nombre de places disponibles.

Des précisions sont apportées dans la présentation de chaque stage lorsque des prérequis sont nécessaires et/ou que le public visé est spécifique.

Les conditions financières et prise en charge:

- " Contributeur(trice)s VIVEA "

Le montant de la participation indiqué sur le bulletin d'inscription est sous réserve d'être à jour de vos cotisations. Un justificatif d'éligibilité pourra vous être demandé.

Attention le plafond des formations est limité à 3000€ par année civile, tout dépassement fera l'objet d'une facturation.

- " Autres publics "

Les frais de formation (indiqués sur le bulletin d'inscription) sont intégralement à la charge du participant.

- " Jeunes en démarche d'installation "

Ils bénéficient d'une extension de droit à la formation accordée par VIVEA (sur certaines priorités VIVEA), sous réserve d'obtention de « l'attestation pour les personnes en démarche d'installation » accessible sur demande auprès de l'organisme qui les accompagne dans leur installation.

Un chèque de garantie vous sera demandé.

- " Installé(e)s depuis moins de deux ans "

Une attestation de la Mutualité Sociale Agricole devra être fournie précisant le statut de la personne et la date d'installation.

Les frais de formation sont à régler par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales ou par virement (RIB sur demande).

Les frais de repas, de déplacement et d'hébergement sont à la charge du stagiaire / de l'entreprise.

Pour les stages facturés, une facture est délivrée à la fin de l'action de formation, avec mention « Facture acquittée » après réception du règlement ainsi que l'attestation de formation.

Horaires :

Sauf cas particulier, une journée de formation dure 7 heures, les horaires sont spécifiés dans le programme, ils peuvent varier selon les besoins pédagogiques.

Annulation-report-interruption du stage :

La Chambre d'Agriculture Pyrénées-Orientales se réserve le droit d'annuler une formation en cas de nombre insuffisant de participants, de reporter une session, mais aussi de programmer une session supplémentaire si le nombre de stagiaires est trop important.

Le cas échéant, nous nous engageons à prévenir, dans les meilleurs délais, les personnes inscrites, à les informer des nouvelles programmations et à maintenir leurs inscriptions prioritaires. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue et certifiée par écrit (maladie, accident, décès dans la famille), le contrat de formation est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue. En cas d'absence non justifiée, la formation sera due en totalité.

Cas de différend :

Si une contestation ou un différend n'a pu être réglé à l'amiable, le tribunal compétent sera saisi pour régler le litige.

Accessibilité des personnes en situation de handicap :

Si vous êtes en situation de handicap, veuillez contacter le référent de la Chambre d'agriculture des Pyrénées Orientales au 04.68.35.74.00, afin de vous proposer un accompagnement adapté ou le cas échéant vous réorienter.

BULLETIN D'INSCRIPTION FORMATION

Valant convention simplifiée ou contrat de formation professionnelle
 N° déclaration d'activité : 76660219466 / (Art L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

À noter : toutes les mentions sont obligatoires

Mme, M

Adresse personnelle.....

Code Postal Commune

Tél.fixe Portable

Mail

Niveau de formation/diplôme

Date et lieu de naissance à.....

Nom et adresse de l'entreprise.....





Mail de l'entreprise.....

N°SIRET..... Code APE

CERTICREA

N° OCTAGRI : 2366001

Bulletin d'inscription à compléter et renvoyer.

Statuts	Frais pédagogiques par chèque libellé à l'ordre de : <i>Agent Comptable de la Chambre d'Agriculture des P.O.</i>	Informations pour votre prise en charge financière
<input type="checkbox"/> En cours d'installation ou en installation progressive Réunion créateur suivi le : Autodiagnostic réalisé : oui / non PPP ouvert : Cotisant solidaire	<p>Sur devis, selon les modules sélectionnés</p>	<p>Contactez Laurence ANDRIEU 06 70 76 60 51</p> <p>Pour mobiliser les dispositifs de financement adéquats selon les statuts : Financements CPF / Pole Emploi ou VIVEA (si CPF à 0 €)</p>   
<input type="checkbox"/> Salarié d'exploitation en reconversion professionnelle Employeur cotisant à OCAPAT Autres publics : <input type="checkbox"/> Autres fonds de formation <input type="checkbox"/> Particulier <input type="checkbox"/> Autre précisez :	<p>Sur devis, selon les modules sélectionnés</p>	<p>Pensez à faire votre demande prise en charge au préalable sur www.ocapiat.fr</p> <p>Pour contactez OCAPAT :  - 04.99.52.21.21 - occitanie@ocapiat.fr</p>

Je confirme avoir pris connaissance du programme de la formation et des conditions générales de vente.
 Fait à _____, Le _____

Signature du stagiaire :

Pour l'entreprise (si salarié)
 Nom et qualité :
 Signature :
(cachet entreprise obligatoire)

Pour la Chambre d'Agriculture 66
 La présidente, Fabienne BONET



Questionnaire des attentes

Indispensable pour répondre au mieux à vos attentes !

VOTRE ACTIVITE

Productions, produits ou services concernés par la formation :

Avez-vous rempli le questionnaire de positionnement ? Non Oui

Votre projet est-il bien défini à ce jour ? Non Oui

Maitrisez-vous le foncier de votre projet ? Non Oui

Indiquez ici vos souhaits d'inscription

Module 1 Je m'installe en agriculture : les enjeux & la réglementation – 7h – 04/12/2023 – 250 €

Module 2 FMD - Sécuriser l'accès au foncier agricole – 1h – du 10/10/2023 au 31/01/2024 - 25 €

Module 3 FMD - Identifier la charge de travail, les risques et les solutions – 1h - du 10/10/2023 au 31/01/2024 - 25 €

Module 4 FMD - Identifier les risques et les mesures de prévention pour ma future entreprise agricole – 1h - du 10/10/2023 au 31/01/2024 - 25 €

Module 5 Construire un projet viable, le chiffrer et savoir le présenter – 18h – 13, 17/10, 14/12/2023 – 825 €

Module 6 Bâtir ma stratégie commerciale et mon identité de marque – 28h – 9, 16, 23, 30/11/2023 – 1325 €

Module 7 FMD - Identifier les acteurs socio-économiques en lien avec mon entreprise agricole – 1h - du 10/10/2023 au 31/01/2024 - 25 €

Module optionnel 8 Associés, travailler mieux ensemble – 7h – 28/03/2024 – 310 €

Module optionnel 9 Maîtriser la réglementation et la fiscalité vente directe et agritourisme – 7h – 25/01/2024 – 290 €

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Non Oui, laquelle et quand ?

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ?

VOUS ET LE SERVICE FORMATION

Accepteriez-vous de faire visiter votre exploitation au cours du stage ? Non Oui

Comment avez-vous eu connaissance de cette formation ? **(1 seule réponse possible)**

- Site Internet Chambre d'Agriculture Catalogue Courrier mail ou postal Conseiller
- Page Facebook CA66 L'Agri Bouche à oreille Site Internet du VIVEA
- Autres :

Droit à l'image (merci de cocher si vous êtes d'accord)

J'autorise la Chambre d'Agriculture des PO à utiliser mon image à titre gratuit dans le respect des droits et de ma personne pour toute diffusion et tous supports utilisés par la Chambre d'Agriculture des PO.

Règlement général sur la protection des données

Vos données personnelles recueillies dans le présent bulletin d'inscription font l'objet de traitements informatisés (exécution, suivi, facturation de cette formation et création d'accès sur la plateforme d'apprentissage en ligne pour des modules à distance) mis en œuvre par la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales, responsable de ce traitement, basés sur l'article 6.1b du règlement européen RGPD 2016/679.

Dans le cadre de l'exercice de nos missions de service public (article 6.e du même règlement) vos données nous permettront :

- de mettre à jour les bases clients des Chambres d'Agriculture afin de vous informer sur des thématiques en lien avec votre activité agricole (actualités techniques, réglementaires, institutionnelles, conjoncturelles, calamités agricoles ...).
- d'élaborer des statistiques et des études collectives relatives au monde agricole après anonymisation. Par ailleurs, la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales se réserve la possibilité d'utiliser vos coordonnées dans le cadre de ses activités de prospection commerciale (proposition de formation, prestations techniques, accompagnement...).

Vous pouvez manifester votre opposition à ce traitement en cochant la case ci-dessous :

- Je refuse que la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales me propose ses offres commerciales en dehors de ses newsletters et flash d'information pour lesquels je suis abonné.

L'accessibilité à vos données est strictement limitée aux agents des Chambres d'agriculture. Nous les conservons raisonnablement dans la limite de nos obligations de conservation et d'archivage. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits auprès du Délégué à la Protection des Données de la Chambre d'Agriculture des Pyrénées-Orientales dpd@pyrenees-orientales.chambagri.fr ou par voie postale. Plus d'informations sur <https://po.chambre-agriculture.fr/pratique/donnees-personnelles/>

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



Service Formation

CHAMBRE D'AGRICULTURE PYRÉNÉES-ORIENTALES

19 av. de Grande-Bretagne - 66025 Perpignan Cedex

06 32 34 54 72 / a.guallar@pyrenees-orientales.chambagri.fr

<https://po.chambre-agriculture.fr/>  **ChambagriPO**

